



FORMATIONS INITIALES AUTO MOTO
FORMATION D'ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE
ROUTIERE (PREPARATION AU TPECSR)
SIEGE : 25, RUE GERMAIN DELETTREZ 59310 ORCHIES
SALLES DE COURS : 190, RUE DES PRES 62920 GONNEHEM
☎ 03-20-71-67-83 NUMERO DRTEFP : 31590825659
FAX : 03-20-71-68-94
ENTREPRISE EN SAS.SIRET: 78933792000076.APE : 8553Z

V2 JANVIER 2024

**ACCOMPAGNEMENT
POUR LA VAE
AU TITRE PROFESSIONNEL
ENSEIGNANT(E) DE LA
CONDUITE ET DE LA SECURITE
ROUTIERE (ECSR)**

	<p> FORMATIONS INITIALES AUTO MOTO FORMATION D'ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE (PREPARATION AU TPECSR) SIEGE : 25, RUE GERMAIN DELETTREZ 59310 ORCHIES SALLES DE COURS : 190, RUE DES PRES 62920 GONNEHEM ☎ 03-20-71-67-83 NUMERO DRTEFP : 31590825659 FAX : 03-20-71-68-94 ENTREPRISE EN SAS.SIRET: 78933792000076.APE : 8553Z </p>	<p>V2 JANVIER 2024</p>
---	---	------------------------

1) Préambule

Extrait de l'arrêté du 26 janvier 2021 relatif au titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière :

Art. 10. – *Dans le cadre d'une demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience (VAE), le candidat doit avoir exercé l'ensemble des activités du titre. L'exercice de ces activités s'est déroulée, notamment, 31 janvier 2021 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 25 sur 158 dans une école de conduite agréée, conformément à l'article L. 213-1 du code de la route, ou dans un organisme ou un établissement exonéré de l'agrément d'exploiter, conformément à la cinquième partie de la circulaire no 2001-5 du 25 janvier 2001 relative à l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.*

Art. 11. – *L'expérience professionnelle prévue au III de l'article 4 de l'arrêté du 22 décembre 2015 susvisé dispensant de suivre une formation pour se présenter à une session en vue de l'obtention d'un certificat complémentaire de spécialisation doit avoir été réalisée soit dans une école de conduite agréée, conformément à l'article L. 213-1 du code de la route, soit dans un organisme ou un établissement exonéré de l'agrément d'exploiter, conformément à la cinquième partie de la circulaire no 2001-5 du 25 janvier 2001 relative à l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.*

2) Les enjeux de la formation préparatoire à la VAE

Cette formation, bien que non obligatoire permettra à l'enseignant de la conduite d'opérer une mise à jour de ses compétences réglementaires, pédagogique et être accompagné dans la préparation des épreuves du titre notamment concernant l'action de sensibilisation à la sécurité routière qu'il devra réaliser.

	<p> FORMATIONS INITIALES AUTO MOTO FORMATION D'ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE (PREPARATION AU TPECSR) SIEGE : 25, RUE GERMAIN DELETTREZ 59310 ORCHIES SALLES DE COURS : 190, RUE DES PRES 62920 GONNEHEM ☎ 03-20-71-67-83 NUMERO DRTEFP : 31590825659 FAX : 03-20-71-68-94 ENTREPRISE EN SAS.SIRET: 78933792000076.APE : 8553Z </p>	<p>V2 JANVIER 2024</p>
---	---	------------------------

3) Quelle est la procédure pour une VAE ?

A. La recevabilité de la candidature

Cette étape consiste à vérifier la justification de la durée de l'exercice d'activités à caractère professionnel en rapport direct avec la certification visée.

– **Renseignement en ligne** du formulaire Cerfa N° 12818*02 à l'aide de sa notice.


Important : nous vous recommandons **d'abord de les enregistrer sur votre ordinateur** (clic droit de votre souris sur les liens des formulaires, puis choisir "Enregistrer la cible du lien sous") et de les ouvrir ensuite depuis votre ordinateur avec Adobe.

À noter : ces documents peuvent également être obtenus sur les sites www.service-public.fr, www.vae.gouv.fr et auprès des organismes en charge de délivrer la certification professionnelle souhaitée.

– **Envoi du dossier complet** au service compétent du ministère ou de l'organisme certificateur (DDETS de votre département), chargé d'instruire la demande de VAE (les coordonnées sont disponibles sur les sites du certificateur ou auprès des centres de conseil sur la VAE) : une fois le formulaire complété, daté et signé, le candidat peut l'envoyer soit par voie électronique, soit par courrier postal. Dans les deux cas, il doit joindre à son envoi l'ensemble des justificatifs demandés (voir page 6 de la notice Cerfa).

– **Notification de la décision** par le service compétent du ministère ou de l'organisme certificateur sur la demande de recevabilité à la VAE, au regard des conditions d'éligibilité définies par la loi (inscription de la certification visée au RNCP, durée des activités exercées en rapport direct avec le référentiel d'activités de la certification visée). L'absence de réponse au terme des deux mois vaut acceptation sauf dérogation expressément prévue par décret pour certaines certifications.

Le candidat ne peut déposer qu'une seule demande par certification et jusqu'à trois demandes pour des certifications différentes, au cours de la même année civile.

	<p> FORMATIONS INITIALES AUTO MOTO FORMATION D'ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE (PREPARATION AU TPECSR) SIEGE : 25, RUE GERMAIN DELETTREZ 59310 ORCHIES SALLES DE COURS : 190, RUE DES PRES 62920 GONNEHEM ☎ 03-20-71-67-83 NUMERO DRTEFP : 31590825659 FAX : 03-20-71-68-94 ENTREPRISE EN SAS.SIRET: 78933792000076.APE : 8553Z </p>	<p>V2 JANVIER 2024</p>
---	---	------------------------

B. L'accompagnement

L'accompagnement est facultatif mais fortement recommandé. Il débute dès qu'un avis favorable sur le dossier de recevabilité du candidat a été prononcé et prend fin, en principe, à la date d'évaluation par le jury.

Il comprend un module de base composé d'une aide méthodologique à la description des activités et de l'expérience du candidat correspondant aux exigences du référentiel de la certification visée, à la formalisation du dossier de validation, à la préparation de l'entretien avec le jury et le cas échéant à la mise en situation professionnelle.

Cet accompagnement peut également porter sur une aide à l'orientation vers une formation complémentaire, selon des conditions fixées par décret et en fonction des besoins du candidat déterminés avec l'organisme certificateur. Il peut aussi comprendre une aide à la recherche de financement pour la prise en charge de cette formation.


La Région organise cet accompagnement pour les jeunes et les adultes à la recherche d'un emploi et participe à son financement (pour plus de précisions, se reporter au portail de la VAE).

C. L'évaluation des acquis de l'expérience

Une fois la recevabilité acquise, les étapes conduisant à la VAE sont les suivantes :

- *Constitution du **dossier de validation** par le candidat, qui décrit les activités réalisées, les situations et son environnement de travail ainsi que les compétences mobilisées. L'ensemble de ces descriptions doivent être reliées aux contenus des activités et des compétences requises par les référentiels de la certification visée ;*
- *Lorsqu'elle est prévue par l'autorité qui délivre la certification, **mise en situation professionnelle** réelle ou reconstituée ;*
- ***Entretien** avec un jury qui complète ou apporte des précisions aux informations contenues dans le dossier de validation.*

Les informations demandées au bénéficiaire d'une action de VAE doivent avoir un lien direct et nécessaire avec l'objet de la validation. De même, les personnes dépositaires d'informations communiquées par le candidat dans le cadre de sa demande de validation sont tenues au secret professionnel.

	<p> FORMATIONS INITIALES AUTO MOTO FORMATION D'ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE (PREPARATION AU TPECSR) SIEGE : 25, RUE GERMAIN DELETTREZ 59310 ORCHIES SALLES DE COURS : 190, RUE DES PRES 62920 GONNEHEM ☎ 03-20-71-67-83 NUMERO DRTEFP : 31590825659 FAX : 03-20-71-68-94 ENTREPRISE EN SAS.SIRET: 78933792000076.APE : 8553Z </p>	<p>V2 JANVIER 2024</p>
---	---	------------------------

Un tableau de bord de la démarche VAE est disponible sur le portail de la VAE. Ce tableau constitue une aide à la planification des différentes étapes de la démarche et des principaux moments clés.

4) Comment se déroule l'étape d'évaluation des acquis de l'expérience ?


- *Réception du dossier de validation par le service compétent du ministère ou de l'organisme chargé de délivrer la certification visée selon les modalités indiquées au candidat. Le dossier de validation est soumis à un jury qui évalue la démonstration et le niveau des acquis du candidat ainsi que leur liaison avec les référentiels d'activités et de compétences de la certification visée.*
- *En cas de mise en situation réelle (en entreprise) ou reconstituée (plateau technique d'un centre de formation), le jury évalue notamment les méthodes et gestes techniques utilisés par le candidat.*
- *L'entretien permet au jury de vérifier l'authenticité des informations mentionnées dans le dossier de validation, le niveau de maîtrise de l'ensemble des compétences requises par les référentiels de compétences et d'évaluation de la certification et de demander d'éventuelles informations complémentaires sur la pratique du candidat afin de pouvoir délibérer.*

Le jury se prononce sur :

*– **la validation totale** lorsque toutes les conditions sont réunies. Le jury propose alors l'attribution de la certification. La certification ainsi obtenue est la même que celle obtenue par les autres voies d'accès existantes (formation initiale dont apprentissage, formation continue) ;*

*– **la validation partielle qui permet d'obtenir un ou plusieurs certificats de compétences professionnelles.** Le jury précise dans ce cas la nature des compétences, des aptitudes et des connaissances devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire ;*


*– **le refus de validation** lorsque les conditions de compétences, d'aptitudes et de connaissances ne sont pas remplies.*

	<p> FORMATIONS INITIALES AUTO MOTO FORMATION D'ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE (PREPARATION AU TPECSR) SIEGE : 25, RUE GERMAIN DELETTREZ 59310 ORCHIES SALLES DE COURS : 190, RUE DES PRES 62920 GONNEHEM ☎ 03-20-71-67-83 NUMERO DRTEFP : 31590825659 FAX : 03-20-71-68-94 ENTREPRISE EN SAS.SIRET: 78933792000076.APE : 8553Z </p>	<p>V2 JANVIER 2024</p>
---	---	------------------------

Le jury est composé de représentants qualifiés de la profession dont relève la certification visée, avec le souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes.


La décision du jury est notifiée au candidat par les services du ministère ou de l'organisme certificateur.

<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Être accompagné et avoir un appui méthodologique et technique aux épreuves du Titre professionnel ECSR ; - Aider le candidat à décrire son expérience professionnelle ; - Aider le candidat à rédiger son action de sensibilisation ; - Préparer le candidat à l'entretien avec le jury et éventuellement à une mise en situation professionnelle
<p>PRE - REQUIS</p>	<p>Être titulaire d'un diplôme de la profession (CAPP, CAPEC, BEPECASER) et avoir obtenu l'accord de recevabilité de la DDETS</p>
<p>MODALITÉS D'INSCRIPTION</p>	<p>Afin de proposer un accompagnement adapté aux attentes et besoins du stagiaire le centre de formation procède à une évaluation préalable.</p>
<p>LIEU DE LA FORMATION</p>	<p>190, rue des prés 62920 GONNEHEM</p>
<p>RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE</p>	<p>Sylvie HORTHEMEL</p>
<p>RESPONSABLE ADMINISTRATIF</p>	<p>Sylvie HORTHEMEL</p>
<p>PROFIL DES INTERVENANTS</p>	<p>Formateurs professionnels diplômés du BAFM</p>
<p>MOYENS PÉDAGOGIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vidéoprojecteurs - Tableaux (blanc, paper-board) - Supports de cours (en photocopiés) - Véhicules école

	<p> FORMATIONS INITIALES AUTO MOTO FORMATION D'ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE (PREPARATION AU TPECSR) SIEGE : 25, RUE GERMAIN DELETTREZ 59310 ORCHIES SALLES DE COURS : 190, RUE DES PRES 62920 GONNEHEM ☎ 03-20-71-67-83 NUMERO DRTEFP : 31590825659 FAX : 03-20-71-68-94 ENTREPRISE EN SAS.SIRET: 78933792000076.APE : 8553Z </p>	<p>V2 JANVIER 2024</p>
---	---	-------------------------------

DEROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT :

<p>HEURES EN PRESENTIEL</p>	<p>- 63 heures de travail théorique et de mises en situation - 7 heures d'examen</p>
<p>DATES DE FORMATION EN PRESENTIEL</p>	<p>les 09, 10 septembre 2024 – les 05 et 06 novembre 2024 – les 09,10 et 11 décembre 2024 – 13 et 14 janvier 2025</p>
<p>PROGRAMME</p>	<p>CCP 1 : FORMER DES APPRENANTS CONDUCTEURS PAR DES ACTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES, DANS LE RESPECT DES CADRES RÉGLEMENTAIRES EN VIGUEUR.</p> <p><u>COMPÉTENCES :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation 2. Animer une séance collective 3. Animer une séance individuelle <p><u>CONTENUS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Chronologie d'une séance pédagogique en salle et en véhicule - Scénario pédagogique - Intention pédagogique - Formulation de l'objectif - Méthodes / Outils pédagogiques - Evaluations - Activités du conducteur - Techniques pédagogiques <p>CCP 2 : SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES USAGERS DE LA ROUTE À L'ADOPTION DE COMPORTEMENTS SÛRS ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT.</p> <p><u>COMPÉTENCES :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation 2. Construire et préparer une action de sensibilisation 3. Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière et au respect de l'environnement 4. Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer. <p><u>CONTENUS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les orientations - Les entretiens - Construction et Présentation du Powerpoint

	<p> FORMATIONS INITIALES AUTO MOTO FORMATION D'ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE (PREPARATION AU TPECSR) SIEGE : 25, RUE GERMAIN DELETTREZ 59310 ORCHIES SALLES DE COURS : 190, RUE DES PRES 62920 GONNEHEM ☎ 03-20-71-67-83 NUMERO DRTEFP : 31590825659 FAX : 03-20-71-68-94 ENTREPRISE EN SAS.SIRET: 78933792000076.APE : 8553Z </p>	<p>V2 JANVIER 2024</p>
---	---	-------------------------------

INDICATEURS DE RESULTATS

5 sessions VAE au TP ECSR ont été organisées depuis 2020.

Le centre SCHIPMAN FORMATION a accompagné 20 stagiaires/candidats à la VAE du TP ECSR.

Sur les 20 candidats, 1 n'a pas passé les épreuves d'examen, 1 a échoué au CCP1.

Taux d'abandon sur 3 ans : 6.67 %

Taux de réussite sur 3 ans : 93.33 %

Sur les 19 candidats ayant réussi l'examen :

18 ont réussi lors du premier passage : 92.85 % de réussite au premier passage (sur 19 candidats), 1 a réussi lors du deuxième passage, 1 ne s'est pas présenté.

Après réussite à la VAE TP ECSR, tous les candidats sont restés dans leur entreprise initiale. 8 d'entre eux ont passé leur CCS 2 ROUES, 2 vont passer le CCS lourds suite à leur réussite à la VAE TP ECSR.